

BRIEL IMMOBILIER

TARIFICATION DES PRESTATIONS PARTICULIERES T.T.C. au 01/07/2016

L'€uro est la monnaie contractuelle - Les honoraires s'entendent TTC au taux en vigueur à la date de l'acte

LOCATION & GERANCE D'APPARTEMENTS / VILLAS / GARAGES ET LOCAUX COMMERCIAUX

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

1 – Administration et de frais de Gérance

- Honoraires de gestion Local à usage d'habitation principale, à usage professionnel ou commercial (en % des encaissements)
 - Pack Access (règlement trimestriel et décompte trimestriel) 5 %
 - Pack Gold (règlement mensuel et consultation des comptes 24h/24h).....8,50 %
- Honoraires Garantie Loyers/Charges et Frais Contentieux locaux d'habitation, mixtes, professionnels GLI3,50 %
- Honoraires Garantie Loyers/Charges et Frais Contentieux locaux commerciaux, artisanaux, industriels3,50 %
- Honoraires de fin de gérance :
 - Pour le premier lot 155 €
 - Pour chaque lot supplémentaire50 €
- Honoraires assurance MULTIRIS CNO-PNO par lot/an20 €
- Estimation locative (pour dossier de prêt/donation/succession)500 €
- Déclaration de Sinistre (Dégât des eaux, Dommage Ouvrage) GRATUIT
- Notifications (congs donnés aux locataires) GRATUIT
- Aide préparatoire à l'établissement de la déclaration des revenus fonciers GRATUIT
- Forfait pour frais Administratifs GRATUIT

2 – Direction des travaux non liés à la gestion courante de l'entretien du lot (ex : pose clim, changement fenêtres ou volets, pose de garde-corps)

- Suivi des travaux
 - sur la tranche de 1 € à 1.500 € (en % du montant des travaux) 4 %
 - sur la tranche au-delà de 1.500 € 2 %
- Représentation auprès des experts ou du Syndic suivant vacation
- Étude, consultations, suivi d'expertises, établissement de devis, GRATUIT

3 – Baux d'habitations vides ou meublées

- honoraires de recherche du locataire, d'entremise et de négociation : **1,25% HT** (plus TVA) du loyer annuel hors charges, soit : € TTC
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail en zones très tendues : 12€/m² hab
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail en zones tendues* : 10€/m² hab
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail sur le reste du territoire : 8€/m² hab
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€/m² hab
- Renouvellement du Bail, à la charge par moitié entre le propriétaire et le locataire 165 €
- État des lieux de sortie 120 €

4 – Vacations, l'Heure ouvrable

- Le Gérant ou Le Responsable 84 €
- Comptables ou Assistante gestion des travaux 48 €
- Secrétariat 36 €

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

1 - baux d'habitations vides ou meublées :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail en zones très tendues : 12€/m² hab
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail en zones tendues* : 10€/m² hab
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail sur le reste du territoire : 8€/m² hab
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€/m² TTC
- Remise du dossier à l'huissier 40 €
- Renouvellement du Bail, à la charge par moitié entre le propriétaire et le locataire 165 €
- Chèques ou prélèvement impayés GRATUIT
- Relance attestation Multirisque Habitation GRATUIT
- Envoi de la quittance sur demande par mail ou courrier GRATUIT

2 – Autres baux:

- droit commun / commerce / garages (en pourcentage du loyer annuel) 12,55 % HT

*Zones tendues dans le var :

83 Les Arcs	83 Saint-Raphaël	83 La Farlède	83 Solliès-Pont
83 Draguignan	83 Bandol	83 La Garde	83 Solliès-Toucas
83 Flayosc	83 Le Beausset 83 Belgentier	83 Hyères	83 Solliès-Ville
83 La Motte	83 La Cadière-d'Azur	83 OllioulesFNAIM Août 2014	83 Toulon
83 Le Muy	83 Carqueiranne	83 Le Pradet 83 Le Revest-les-Eaux	83 La Valette-du-Var
83 Trans-en-Provence	83 Le Castellet	83 Saint-Cyr-sur-Mer	83 Saint-Mandrier-sur-Mer
83 Vidauban	83 La Crau	83 Sanary-sur-Mer	
83 Fréjus	83 Cuers	83 La Seyne-sur-Mer	
83 Puget-sur-Argens	83 Evenos	83 Six-Fours-les-Plages	

TRANSACTION IMMOBILIERE

- Mandat de vente simple, en % du prix net vendeur 5%
- Mandat réussite et exclusif, en pourcentage du prix de vente 7%
- Minimum perçu propriétés bâties 8.000 € TTC
- Minimum perçu terrains 10.000€ TTC
- Minimum perçu en mandat réussite et exclusif 10.000€ TTC
- Estimations écrites (dossier de prêt / donation / succession / divorces) 500 € TTC
- Mandat de négociation d'un bien, à la charge de l'acquéreur 5.000 € TTC

Le mandataire peut être amené à commercialiser les mandats d'autres confrères ayant des barèmes différents.
Dans ce cas, c'est le barème du confrère qui s'applique.